



Service d'Infrastructure
de la Défense Sud-Ouest

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage			
ETAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS			
Objet du marché			
N° DAF : 2026_001114 N° COSI : 465 340 (33) Martignas-sur-Jalles – Camp de Souge – Création d'un bâtiment tertiaire et d'un abri véhicules LOT n°1 Travaux tous corps d'état			
Marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique			
CADRE RESERVE A LA NOTIFICATION			
NUMERO DU MARCHÉ : 2026 BDXSAI Date de notification du marché par voie dématérialisée :			
Montant TTC en EUROS :			
N° engagement Chorus :	N° Visa SPB5 :		
Code CPV : 45000000-2 Travaux de construction bâtiment	Code GM : 36.02.01 Travaux de construction bâtiment neuf		
NUMERO de Siret du SID Sud-Ouest pour envoi des projets de décompte : 130 001 902 000 27			
Numéro du service exécutant	D10711C033		
Numéro de service MOA pour envoi des projets de décompte	Bureau Exécution Budgétaire et Comptable : D10711C033_06		
Numéro de service MOE pour envoi des projets de décompte	Sous-Direction Investissement : D10711C033_05		
Niveau de classification :			
MD	MA	MS	NP
X			X

MD : marché avec détention d'ISC
MS : marché sensible

MA : marché avec accès à des ISC
NP : marché non protégé

ACTE D'ENGAGEMENT

« Arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense »

Directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Interlocuteur PME (uniquement pour les questions relatives au paiement)

Chef du bureau exécution budgétaire et comptable du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest
Adresse postale : caserne Nansouty – 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05.57.85.17 56

Maîtrise d'œuvre

Chef du bureau de maîtrise d'œuvre

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 à R. 2191-61 du code de la commande publique.

Mme la directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Ordonnateur secondaire

Mme la directrice du service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest

Comptable public assignataire des paiements

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) des Landes
23 rue Armand Dulamon
BP 309
40011 Mont-de-Marsan cedex
☎. Tel 05 56 90 76 00

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT (S)

☐ **Je soussigné**, (le candidat se présente seul)

Nom,
prénom et
fonction:

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié
à :

Tel. :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Ayant son siège à
(adresse complète) :

Adresse agence (adresse
complète):

Tel. :

Courriel :

N° d'identité d'établissement
(SIRET) :

code d'activité économique
principale (APE) :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du
commerce et des sociétés :

PME : Oui Non*

**Rayer la mention inutile : sont considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M € (ou total de bilan inférieur à 43 M €) (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 – publié au JO le 20 décembre 2008 relatif à la définition des PME)*

☐ **Nous soussignés**, (en cas de groupement)

Cotraitant N° (1) :																			
Nom, prénom et fonction:																			
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :																			
Domicilié à :																			
Tel. :																			
Courriel :																			
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)																			
Ayant son siège à (adresse complète) :																			
Adresse agence (adresse complète):																			
Tel. :																			
Courriel :																			
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																		
code d'activité économique principale (APE) :	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																		
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :																			
PME : Oui Non*																			
<i>*Rayer la mention inutile : sont considérées comme des petites et moyennes entreprises (PME) les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M € (ou total de bilan inférieur à 43 M €) (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 – publié au JO le 20 décembre 2008 relatif à la définition des PME)</i>																			

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement solidaire :

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

☐ **m'engage**, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me, nous, lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - Montant du marché

Les modalités de variation des prix au **titulaire** et aux **sous-traitants** sont fixées à l'article 3.4 du C.C.A.P.

Les travaux définis au C.C.A.P. ne sont pas divisés en tranches.

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant hors T.V.A.	:	€
- T.V.A. au taux de % , soit	:	€
- montant T.T.C.	:	€

soit montant T.T.C arrêté en toutes lettres :

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la répartition des montants est à répartir entre chaque membre du groupement :

Nom des membres du groupement	Montant H.T.	T.V.A. à%	Montant T.T.C.
1 - Mandataire			
2 -			
3 -			
Total			

La DPGF devra indiquer la répartition entre chaque membre du groupement par section technique.

2.2 - Sous-traitance

L'annexe DC4 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ Prestataire unique,

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA

☐ Groupement d'opérateurs économiques,

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

N° et noms des membres du groupement	Montant hors T.V.A.
1	
2	
3	
4	
5	
Total	

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

Par dérogation à l'article 28.1 du C.C.A.G. Travaux, le délai d'exécution du marché est de 18 mois et est décomposé comme suit :

- Période de préparation exclue : 3 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de la commencer,
- Travaux : 15 mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Le calendrier détaillé d'exécution, définissant les périodes d'intervention de chaque lot, devra être approuvé par le pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la fin de la période de préparation.

Par dérogation à l'article 50.2.1 du C.C.A.G. Travaux, l'ordre de service de démarrage des travaux pourra être notifié dans un délai de 9 mois suivant la notification du marché.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3.3 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.).

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

☐ Entrepreneur unique :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

☐ Groupement solidaire (compte commun)

Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

☐ Groupement solidaire (compte individuel)

Cotraitant N° (1)				
Compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
CODE RIB/RIP	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

(1) cadre à recopier autant de fois que de membre (s) du groupement

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 5 - AVANCE

☐ Entrepreneur unique :

L'entrepreneur désigné ci-devant :

☐ accepte de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ refuse de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ Groupement solidaire :

Les entrepreneurs désignés ci-devant :

☐ acceptent de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

☐ refusent de percevoir l'avance prévue dans le CCAP

ARTICLE 6 - EMPLOI DE PERSONNES EN DIFFICULTES D'INSERTION

En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, **je m'engage, nous nous engageons** à :

- réserver, dans le cadre de l'exécution du présent marché, un nombre d'heures d'insertion, destinées à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion dans les conditions précisées à l'article 11 du CCAP, au moins égal à celui indiqué ci-dessous :

Le décompte des heures d'insertion sera communiqué ultérieurement

- à désigner, dès la notification du marché, un correspondant en charge d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la clause sociale en liaison avec la structure facilitatrice.

En cas de non-respect de ses engagements d'insertion, le titulaire subira des pénalités dont les modalités d'application sont précisées à l'article 4.7.5 du CCAP.

Le titulaire reste pleinement responsable de l'ensemble des engagements qui s'imposent à lui dans le cadre du présent marché, notamment des délais, du prix et de la qualité des prestations rendues. Les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de sa participation au dispositif d'insertion seraient inopposables à la personne publique.

ARTICLE 7 - RESPONSABLES PHYSIQUES DE LA VERIFICATION ET DE LA SIGNATURE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion, la vérification et la signature de ses actes pour le titulaire est :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

En cas d'absence du responsable, sa suppléance est assurée par :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A _____, le

Le candidat

Signature électronique de la société

A Bordeaux, le

Le pouvoir adjudicateur

Signature